communiqué de presse

Grand Paris Sud,
le 12 octobre 2018

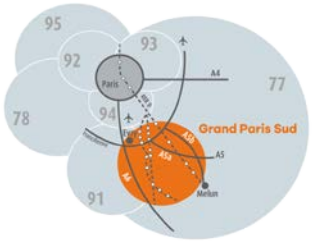

347 000 habitants

138 000 emplois

20 000 étudiants

CONTACT PRESSE
Jeanne Rebuffat
01 69 91 57 13
j.rebuffat@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62 -
Courcouronnes 91054 Évry Cedex

Grand Paris Sud.fr
Seine-Essonne-Sénart

Grand Paris Sud lance sa plateforme Open Data

Depuis la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique, l'ouverture des données publiques est devenue une obligation pour toutes les collectivités locales. C'est dans ce cadre et avec volontarisme que l'Agglomération lance sa plateforme data.grandparissud.fr.

« *Grand Paris Sud tient à soutenir la transformation numérique qui conduira à un territoire simplifié et facile à comprendre* », Philippe Jumelle, conseiller délégué à l'aménagement et au développement numérique.

A minima, l'agglomération devait mettre en accès libre ses données sur le site du gouvernement. Mais Grand Paris Sud a décidé d'aller bien au-delà, dans une logique de stimulation de la créativité de ses acteurs locaux, d'information citoyenne et de modernisation de l'action publique. Grand Paris Sud déploie ainsi sa propre plateforme. Les données sont diverses, du déploiement de la fibre optique aux délibérations de l'agglomération en passant par son patrimoine arboré. Le portail permet la visualisation sous forme cartographique ou statistique, rendant ainsi les éléments plus significatifs.

L'agglomération a aussi voulu générer une mutualisation et un appui vis-à-vis des communes de Grand Paris Sud au nom de la cohérence et du souci de bonne gestion puisque cela génère des économies pour tous. Toutes ces ressources sont en effet mises en commun avec les communes de l'agglomération. Nombre d'entre elles, sont en train d'ouvrir leur propre espace au sein de la plateforme. Grand Paris Sud souhaite apporter son ingénierie et son expertise à travers deux dispositifs : l'hébergement de données sur le portail **data.grandparissud.fr** et un accompagnement aux élus et agents des collectivités (formations, ateliers).

L'agglomération a fait le choix de la licence « ouverte par défaut ». Cette dernière permet de reproduire, redistribuer, modifier, exploiter les données à titre commercial. La seule contrainte étant de mentionner la paternité et la date de la dernière mise à jour des données. Certains jeux de données tombent néanmoins sous la licence OBDL, qui impose également de redistribuer sous des conditions de partage identiques les éventuelles modifications et de ne pas entraver la redistribution par des moyens techniques.

« *Ouvrir les données publiques, c'est améliorer la relation entre les collectivités et les citoyens, simplifier les échanges avec les acteurs qui font le dynamisme d'un territoire, rendre possible de nouveaux services* », Michel Bisson, Président délégué, notamment en charge de la modernisation de l'action publique.